

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont* » (AO-343);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3° qu'en date du 31 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 8 juin 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

